

La reconquête du mois de juin au Lycée : une IMPOSTURE

Faire en sorte que nos élèves restent motivés le plus longtemps possible au 3^{ème} trimestre, nous en sommes tous d'accord et notre syndicat ne s'est jamais positionné contre le principe de cette réforme annoncée à grands coups de trompes ...

Mais faire croire aux parents d'élèves à un « *gain effectif de deux à trois semaines de cours, selon le niveau des classes* », comme indiqué dans le communiqué de presse du Ministère en date du 5 mai 2009, cela relève carrément de l'imposture.

Il est absolument impossible, dans un gros centre de baccalauréat, d'imaginer faire passer sereinement les épreuves écrites du bac avec 500 élèves de 2^{nde} sous les fenêtres des salles d'examen. Encore faudrait-il d'ailleurs disposer de suffisamment de salles puisqu'une salle de classe classique accueille en général une vingtaine de candidats.

Comment faire croire que la surveillance physique des épreuves serait « *assurée majoritairement par des personnels non-enseignants* » quand les seules épreuves écrites représentent environ 500 demi-journées de surveillance ?

Comment faire croire que la reconquête du mois de juin permette de tenir 48 conseils de classe en une semaine au lieu de trois habituellement sans devoir les programmer en pleine journée ?

Mais nous sommes sauvés puisqu'il paraît qu'on va s'attaquer maintenant à la reconquête du dimanche et des retraites ...



par Gérard MARTIN Secrétaire Départemental Adjoint

LA RECONQUETE DES CONGES DES ADJOINTS EN LYCÉE.

Les adjoints qui, par tradition, font les emplois du temps dans les EPLE pouvaient espérer avoir quinze jours ou trois semaines de vacances l'été. Cette année, certains n'ont pas pris de congés, d'autres sont partis sans avoir pu mettre en place une base stable de travail à l'emploi du temps. En effet, si la reconquête du mois de juin en lycée présente l'avantage de prolonger la durée annuelle de présence des élèves dans les établissements scolaires pendant une semaine, elle a aussi révélé beaucoup d'inconvénients (cf l'article de Gérard Martin). Il en est résulté un calendrier très contraint notamment pour les proviseurs adjoints : Préparation plus courte et chaotique des examens en même temps que les conseils de classe et le dialogue avec les familles pour l'orientation, et moins de temps pour commencer à préparer les futures classes, Des inscriptions plus tardives à cause des affections retardées et les résultats définitifs d'admission en enseignement supérieur au 25 juillet ont conduit à des listes de classe incomplètes : comment envisager des alignements en langues dans ces conditions ? Des professeurs TZR partagés et nommés quand les établissements ne sont plus joignables pour s'entendre sur la répartition sur la semaine : où les positionner-t-on ? Des dédoublements de dernière minute dans certaines classes nécessaires après le bilan des inscriptions obligeant à une répartition nouvelle et donc repoussant les moment où nous pouvons disposer d'un maximum d'informations pour commencer les emplois du temps... Quelques éléments (il y en a d'autres) qui expliquent que certain d'entre nous ont travaillé tout l'été.

Le droit au congé pour toute personne salariée est reconnu par la législation y compris pour les cadres sans horaire. Il est aussi primordial pour tout organisme humain de se reposer et de procéder à d'autres activités culturelles, sportives ou simplement de repos pour mieux reprendre et être en mesure de faire face aux 50 ou 60 heures de travail par semaine (et cela ne s'applique pas qu'aux chefs d'établissements adjoints).

L'arrêté du 28 août 2007 sur notre temps de travail prévoit 25 jours de repos et 20 jours de réduction du temps de travail. Un adjoint qui, a rempli ses obligations de présence pour les petites vacances et fait l'emploi durant toutes ses vacances bénéficie-t-il alors des congés dus ? Serait-il en droit de poser un congé de quinze jours pendant la période scolaire ? Serait-il remplacé ?

Comment concilier un travail sur l'emploi du temps plus serein, de réflexion et de qualité avec les congés légitimes des adjoints ? Comment reconquérir les congés des adjoints : calendrier moins resserré, externalisation des examens, secrétariats plus étoffés, informations plus fiables et plus tôt ... ?

Les autorités elles mêmes auraient à y gagner qui ont de plus en plus de difficulté à trouver des candidats volontaires pour ces postes. Pour pouvoir agir sur ce sujet dans un esprit de concertation et de dialogue avec les autorités, n'hésitez pas à réagir et à apporter vos propres témoignages .



par Lysiane GERVAIS Membre du Bureau national